

**COMMUNE DE YEBLES – 77390 –
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le deux novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marième TAMATA-VARIN, Maire de Yèbles.

Présents : MM. BELIN, CATOIRE, CENDRIER, LAVERGNE, LEGRAS, MICHEL, PIOT, POTELLE, RABIE, SEMONSU, TAMATA-VARIN.

Absents excusés : Mme DEPUILLE qui donne pouvoir à Mme TAMATA-VARIN, M. DUEE qui donne pouvoir à Mme SEMONSU, Mme MINIER qui donne pouvoir à Mr LAVERGNE, Mme PAIN qui donne pouvoir à M. MICHEL.

Secrétaire de séance : M. PIOT.

Nbre de membres en exercice : **15**

Date de la convocation : 26/10/2021

Nbre de membres présents : **11**

Date d'affichage : 09/11/2021

Nbre de votants : **15**

N°54/2021 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 07 OCTOBRE 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 07/10/2021 ayant été affiché et adressé à l'ensemble des élus par mail le 14/10/2021, Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler.

Aucune observation n'est émise.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVENT** le compte-rendu du Conseil Municipal du 07/10/2021.

N°55/2021 NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **NOMMENT** Monsieur PIOT Eric en tant que secrétaire de séance.

N°56/2021 RÉNOVATION ÉGLISE SAINT-MARTIN-LANCEMENT MARCHÉS

Madame le Maire, rappelle au Conseil municipal le projet de restauration de l'église Saint-martin.

Elle précise que pour mener à bien ces travaux une consultation a été lancée, en procédure adaptée, afin de désigner les entreprises chargées de la réalisation.

A la vue du rapport d'analyse des offres, établi par Suzana DEMETRESCU-GUENEGO, Architecte du patrimoine, le choix s'est porté sur les offres suivantes :

LOT 01 – MACONNERIE – PIERRE DE TAILLE - VRD

Entreprise CHATIGNOUX

Montant HT offre de base : 410 000,00 €

Montant HT option 1 : 3 355,00 €

Montant HT option 2 : 14 800,00 €

LOT 02 – CHARPENTE – MENUISERIES

Entreprise ATELIER PERRAULT

Montant HT offre de base : 182 045,83 €

Montant HT option 1 : 63 388,91 €

Montant HT option 2 : 14 880,82 €

Montant HT option 3 : 770,00 €

Montant HT variante 2 : 2 782,50 €

LOT 03 – COUVERTURE

Entreprise UTB

Montant HT offre de base : 240 000,00 €

LOT 04 – VITRAUX – SERRURERIE

Entreprise LES MAITRES VERRIERS RENNAIS

Montant HT offre de base : 29 988,00 €

Montant HT option 1 : 22 113,84 €

Montant HT option 3 : 1 655,00 €

LOT 05 – ÉLECTRICITÉ – CHAUFFAGE

Entreprise DELESTRE INDUSTRIE

Montant HT offre de base : 41 983,63 €

Montant total HT de l'opération : 1 027 763,53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les marchés désignés ci-dessus.

N°57/2021 SDESM-TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX – PROGRAMME 2022 : ROUTE DE CORBEIL

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM ;

Considérant que la commune de Yèbles est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux Route de Corbeil ;

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à **21 080.00 € T.T.C** pour l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières.
- **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

- **DEMANDE** au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux éclairage public Route de Corbeil.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

QUESTIONS DIVERSES :

- Néant

Clôture de la séance à 19h30.